

29 mars 2011

11.343

Question du groupe UDC**Qui va payer "les liaisons dangereuses"?**

Le Tribunal fédéral vient donc de trancher en désavouant le canton en ce qui concerne la votation d'avril prochain qui a ainsi été annulée. Le lien que le groupe UDC avait combattu nous avait été imposé par une coalition contre-nature: PS-PLR, avec l'entière approbation du Conseil d'Etat.

La mise en place de cette votation entraine des frais estimés à 120.000 francs, nous souhaiterions savoir si le canton de Neuchâtel va se retourner contre les deux partis qui ont imposé ce lien pour rembourser ces frais qui n'incombent en aucune manière aux citoyennes et citoyens de ce canton.

De plus, nous souhaiterions savoir si les deux chefs de départements en cause, et qui ont béni ces liaisons dangereuses, vont prendre leurs responsabilités face à ce que l'on pourrait appeler une motion de censure imposée par le Tribunal fédéral.

Sic transit gloria.

Signataires: B. Courvoisier, J.-P. Donzé, W. Bammerlin, W. Willener, D. Schär, B. Wenger, F. Robert-Nicoud, J.-L. Gyger et D. Haldimann.